


À Asbestos, on ne végète pas, on végétalise les bandes riveraines



Publié le 6 Septembre 2011
Claude Thibodeau 

La Ville d'Asbestos, en collaboration avec l'Association des résidents des Trois-Lacs, a lancé, au début du mois d'août, une campagne de sensibilisation intitulée *Moi je ne végète pas... Je végétalise ma bande riveraine!*

Sujets : [Association des résidents des Trois-Lacs](#) , [Ville d'Asbestos](#) , [Parcs](#) , [Asbestos](#) , [Secteur des Trois-Lacs](#)

Cette campagne vise à souligner les efforts des riverains du plan d'eau des Trois-Lacs qui aménagent leur terrain en bordure du lac conformément au règlement municipal en vigueur depuis quelques années. «Asbestos a adopté en 2007 son règlement obligeant l'aménagement d'une bande riveraine d'au moins deux mètres», a rappelé David Bélanger, directeur Inspection, Développement durable et Communication à la Ville d'Asbestos.

«Deux mètres, ce n'est pas beaucoup, mais c'est un premier pas dans la bonne direction», a fait valoir le maire Hugues Grimard.

Dans les faits, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs recommande l'aménagement d'une bande riveraine de 10 mètres.

David Bélanger a expliqué qu'une bande riveraine, une bande végétale aménagée à l'état naturel sur le bord du lac, constitue une barrière naturelle qui empêche les sédiments ou fertilisants d'être absorbés par le lac lors du ruissellement. Elle fournit aussi des zones ombragées permettant la régulation de la température de l'eau et elle contrôle efficacement l'érosion des berges.

À la suite du lancement de la campagne de sensibilisation, des membres de l'Association des résidents des Trois-Lacs ont visité chacune des propriétés riveraines. On a ainsi remis, pour des efforts significatifs de végétalisation de la bande riveraine, une affiche à installer sur le parterre devant la résidence. «Nous tenions à reconnaître le travail effectué, mais aussi créer un sentiment de fierté et d'appartenance», a indiqué le maire Grimard.

La campagne a porté fruit. «Le travail sur le terrain a été fort enrichissant, a témoigné Jean-Pierre Boyer, responsable de la campagne pour l'Association des résidents. Les gens sont véritablement conscients des bandes riveraines. Ils tiennent à les protéger et même à les agrandir.»

Ces affiches, on les retrouve en grand nombre dans le secteur des Trois-Lacs. Pas moins de 95% des propriétaires les exhibent fièrement pour témoigner de leurs efforts à la protection du plan d'eau, de leur milieu de vie.

Ces efforts pour les bandes riveraines ne sont pas étrangers au projet de restauration des Trois-Lacs qui démarre bientôt. «C'est en lien. Nous devons démontrer au gouvernement qu'on fait nos devoirs de notre côté. Quant au règlement de deux mètres, on ne peut en rester là. Nous avons espérance que là où les travaux s'effectueront, on doublera la bande riveraine», a signalé le président de l'Association des résidents, Réjean Gouin.

Ce règlement du deux mètres de bande riveraine est appelé à changer, a noté David Bélanger. «Il existe une volonté politique d'améliorer le règlement.»

Toute cette question implique un changement de mentalité, observe Réjean Gouin. «C'est le premier deux mètres qui est difficile à obtenir», a-t-il dit.

Reste que depuis l'époque où il était conseiller municipal vers 2003, la situation a bien changé, se remémore le maire d'Asbestos. «De 25% à 30% des propriétés possédaient alors une bande riveraine. Aujourd'hui, on dépasse les 95%. Les gens ont vraiment pris conscience de l'importance de la bande riveraine», a fait remarquer Hugues Grimard.

Malgré tout, certains récalcitrants n'en font qu'à leur tête, ne respectant pas le règlement en vigueur. Ils devront maintenant payer la note. «Nous allons les identifier ces gens et des amendes seront imposées, des amendes d'environ 200 \$. On en est rendu là», a souligné David Bélanger. «Mais ce n'est qu'une minorité», a insisté le maire Grimard.

Le maire d'Asbestos, lui, dit : mission accomplie. Sa municipalité a fait ce qu'elle devait faire à ce chapitre. Mais il y a l'autre côté du lac, territoire de deux autres municipalités, Saint-Rémi-de-Tingwick et Tingwick. «On espère que ces autres municipalités embarquent dans la parade. Sinon, à un moment donné, ce sont les citoyens qui réclameront des mesures», a-t-il mentionné.

«Il faut que les administrations municipales se prennent en main», croit aussi Réjean Gouin.